



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

17 janvier 2013

Stratégie « Efficacité et approvisionnement en énergie »

(IVS).- Après avoir publié et mis en consultation le premier rapport « Stratégie Forces hydrauliques », le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) poursuit ses réflexions et rend publics dès aujourd'hui trois nouveaux rapports traitant de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement en énergie

Un des objectifs d'action définis par le Gouvernement valaisan comme prioritaire consiste à doter le canton d'une véritable stratégie en matière énergétique. En juillet 2011, le DEET publiait ainsi le premier rapport sur la « Stratégie Forces hydrauliques », qui a débouché notamment sur la fixation d'axes d'action par le Conseil d'Etat.

Après un travail approfondi, le DEET peut aujourd'hui rendre publics trois nouveaux rapports, rédigés par le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH). Il s'agit des rapports :

- Stratégie Efficacité et approvisionnement en énergie
- Stratégie détaillée Energie solaire photovoltaïque
- Stratégie détaillée Energie éolienne

Ils seront mis en ligne dans les deux langues sur le site internet du SEFH.

L'objectif général de la *Stratégie Efficacité et approvisionnement en énergie*, qui s'inscrit dans un contexte énergétique en pleine mutation, est la promotion d'un approvisionnement et d'une utilisation de l'énergie favorisant la sécurité et le développement économique.

Tenant compte du scénario *Mesures politiques du Conseil fédéral de la Stratégie énergétique 2050* de la Confédération, les objectifs fixés au niveau cantonal pour 2020 sont :

- la diminution des besoins en énergie fossile
- la stabilisation de la consommation d'électricité
- l'augmentation de la production d'énergie grâce aux ressources indigènes renouvelables et de la valorisation des rejets de chaleur
- la maîtrise des activités dans la chaîne de valeur énergétique.

Si les objectifs, ambitieux, sont atteints, la part des énergies fossiles dans la consommation finale totale du canton serait alors réduite de 65% à 59%.



Pour atteindre ces objectifs, la stratégie énergétique proposée s'appuie sur sept piliers qui couvrent vingt domaines d'actions :

1. Utilisation économe et rationnelle de l'énergie;
2. Exploitation des ressources naturelles indigènes et renouvelables à des fins de production d'énergie;
3. Valorisation des rejets de chaleur qui ne peuvent être réduits;
4. Développement coordonné du transport et de la distribution d'énergie afin d'améliorer l'efficacité du système d'approvisionnement;
5. Stockage de l'énergie;
6. Information, formation, recherche fondamentale et appliquée ;
7. Augmentation de la maîtrise des activités dans la chaîne de valeur énergétique par les collectivités de droit public et autres acteurs valaisans.

Trente-trois lignes directrices précisent les piliers de la stratégie. De ces lignes directrices découlent des mesures incitatives, contraignantes et organisationnelles.

Le défi énergétique qui se présente engage non seulement les autorités, mais aussi l'ensemble de la société. En raison des compétences politiques actuelles comme de la multiplicité des sociétés chargées de l'approvisionnement en énergie en Valais, les instances de décision sont multiples et décentralisées. Si cela permet de tester des approches diversifiées, cela représente aussi un frein lorsque les décideurs ne parviennent pas à saisir l'urgence d'une réorientation des activités ou des projets.

Pour espérer atteindre les objectifs énergétiques proposés :

- une grande majorité des acteurs doit partager une vision globale des intérêts du canton ;
- des décisions rapides sont nécessaires à tous les niveaux : autorités, consommateurs, producteurs et distributeurs d'énergie ;
- de nombreux et grands chantiers doivent être réalisés ;
- des ressources humaines et financières doivent être mises à disposition dans les entreprises, les communes et à l'Etat du Valais.

Le DEET souhaite que les acteurs de la branche énergétique, les communes, les partis politiques prennent le temps de l'analyse et communiquent leurs avis afin d'alimenter un processus qui devrait aboutir à un projet législatif cantonal après l'adoption des modifications législatives fédérales de la Stratégie énergie 2050 de la Confédération.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina – 027 606 23 00 ou à Joël Fournier, adjoint au SEFH - 027 606 31 21